



Conseil municipal du 08 avril 2024

Délibération n°34-24

Objet : Attribution de subventions spécifiques aux associations mornantaises

Date de convocation : 02/04/2024

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élu : Serge CAFIERO

Membres présents : Renaud PFEFFER – Pascale CHAPOT - Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT - Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Arnaud BREJOT- Véronique MERLE- Anne-Catherine VALETTE – Julie GUINAND BOIRON - Sophie PIVOT – Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Christian CECILLON - Raphaëlle GUÉRIAUD – Fatira RULLIERE – Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Anne BLANCHET a donné pouvoir à Fatira RULLIERE.

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

La Ville de Mornant accompagne tout au long de l'année le tissu associatif local par la mise à disposition de locaux, de matériel pour leurs événements, sans oublier Le soutien des services de la ville (services vie associative, technique, communication...).

Les communes peuvent également attribuer des subventions financières aux associations dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les associations souhaitant obtenir une subvention spécifique dans le cadre de projets envisagés pour l'année 2024 ont donc déposé un dossier auprès du service vie associative.

II. LA PROPOSITION

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer les montants de subventions suivants :

Association	Vote de la commission	Élus présents au CA ou bureau de l'association
ACLAM Interclubs de judo et concours de danse	600 €	Jocelyne TACCHINI
FCSO69 Fête du Football Club	650 €	
Amicale Boule Mornantaise Concours de boule Jean Palluy	760 €	
Comité des Fêtes Fête du 13 juillet	7500€	Pascale CHAPOT Patricia BONNET-GONNET Christian CECILLON Serge CAFIERO

III. LA DÉCISION

Où l'exposé de Pascale CHAPOT,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, et selon les spécificités suivantes :

- ACLAM : Madame TACCHINI n'a pas pris part au vote.
- Comité des Fêtes : Madame CHAPOT, Madame BONNET-GONNET, Monsieur CECILLON et Monsieur CAFIERO n'ont pas pris part au vote.
- **D'APPROUVER** les subventions spécifiques aux associations détaillées ci-dessus au titre de l'année 2024 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et signer tout document rapportant à cette affaire.

Mornant, le 08 avril 2024.

Le Maire,



Renaud PFEFFER.